

1 Les fournitures incluent :

- 1.1 Les six (6) éoliennes ENERCON E-82/ 2000 kW avec une hauteur de moyeu de 98 m, un mât en béton (classe CEI 2a) et un rotor de 82m de diamètre,
- 1.2 L'assurance pendant le transport et l'installation de l'éolienne jusqu'à la réception des éoliennes en vertu des conditions d'assurance standard d'ENERCON présentées dans l'annexe 3 « ENERCON General Insurance Information».
- 1.3 Fondation superficielle sans eau conformément aux rapports de certification ; si le site présente des eaux de surface ou des nappes aquifères, s'il est nécessaire d'abaisser le niveau de la nappe souterraine, ou si le sol doit être déblayé pour pouvoir procéder aux travaux de fondations parce qu'il est constitué de roches ou de matériaux rocheux, la rémunération prévue dans le Contrat augmentera conformément à un amendement porté au Contrat qui aura fait l'objet d'un accord entre les parties.
- 1.4 Investigation du sol/rapport géotechnique, conformément à l'annexe 4 « ENERCON Requirements Catalogue for Soil Investigation»
- 1.5 Système parafoudre ENERCON, conformément à l'annexe 1 « Lightning protection system for ENERCON WEC».
- 1.6 Les caractéristiques électriques de chaque éolienne correspondent à la configuration « D » présentée à l'annexe 6 « ENERCON Datasheet Grid Performance»
- 1.7 Système SCADA ENERCON de commande du parc éolien et de surveillance à distance, conformément au document « ENERCON SCADA System» de l'annexe 10, avec l'étendue de couverture standard :
 - 1.7.1 Un PC (ordinateur) ENERCON SCADA avec modem intégré, une copie et une licence du logiciel ENERCON SCADA dans le parc éolien, conformément à l'annexe 10
 - 1.7.2 Une copie et une licence du logiciel ENERCON SCADA REMOTE avec trois clés, conformément à l'annexe 10
- 1.8 Standard feux de danger, avec candela 20 000 cd / 2 000 cd pour nacelles conformément au document 1 (avec ASI)
- 1.9 Les essais préalables à la mise en service, les essais de mise en service et les essais de fonctionnement, comme spécifié à l'annexe 8 et dans le certificat de réception.
- 1.10 L'ensemble des plans (en anglais) par parc éolien et pour chaque type de fondation ENERCON standard utilisé pour ce projet
- 1.11 L'ensemble des manuels d'exploitation par parc éolien (en français pour tous ces documents si possible)
- 1.12 Le transport, incluant l'emballage, l'assurance de transport et la livraison de l'éolienne sur le Site. Les chemins d'accès et aires de grutage devant être préparées par l'Employeur, conformément à l'annexe 4 « Chemins d'accès et aires de grutage »
- 1.13 Les coûts de location de grue pour l'installation des éoliennes, avec un maximum de dix (10) jours par éolienne. Au-delà de ces 10 jours, l'Employeur supportera les coûts supplémentaires de grutage si la cause de ce retard n'est pas imputable à l'Entrepreneur. Les chemins d'accès et aires de grutage devant être préparées par l'Employeur, conformément à l'annexe 4 « Chemins d'accès et aires de grutage »,
- 1.14 Câblage moyenne tension, câblage de données et travaux de creusée du dispositif de commutation moyenne tension jusqu'à la barre omnibus (630A /20 kV) dans le poste

Original Details		Translation Details	
Compiled/Date:	Udo Kaufmes / June 13 th 2007	Translator/Date:	LV/14.08.07
Checked/Date:	Robin Borgert / June 14 th 2007	Checked/Date:	S.A:/20.08.07
Approved/Date:	Stefan Lütkemeyer / July 9 th 2007	Approved/Date:	
Revision:	008.1	Revision:	
File name:	II Generic Scope of Supply_FR 25-04-08	Form Details:	

électrique « Roscotiou I » and « Roscotiou II », conformément aux plans de l'annexe 6 et à la Déclaration de Services (BOS) à l'annexe 6.

Bus de données à fibres optiques du parc éolien, connectant entre eux toutes les éoliennes et le PC SCADA, incluant câbles de données à fibres optiques, raccords, tranchées et pose des câbles conformément à la Déclaration de Services (BOS) à l'annexe 6.

- 1.15 Poste électrique et connexion au réseau sur le point de connexion (PoC) au fournisseur d'énergie EDF Distribution conformément à l'annexe 6 et à la Déclaration de Services (BOS) présentée en annexe 6.
- 1.16 INTERFACE DE TRAITEMENT DE DONNÉES ENERCON (PDI), Type EDF pour échange de signal en ligne avec DEIE conformément à l'annexe 6
- 1.17 ACQUISITION DE DONNÉES RÉSEAU ENERCON (GDA), pour la mesure en ligne de valeurs électriques au point de connexion au réseau (poste de livraison), conformément à l'annexe 6

2 Exclusions de l'étendue des fournitures

Les éléments, services et standards de prestations tels qu'énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'étendue des fournitures de l'Entrepreneur. Afin de clarifier ceci, les éléments et prestations suivants, sont, entre autres, exclus de l'étendue des fournitures et doivent être fournis par l'Employeur :

- 2.1 Gestion de projet pour les travaux non inclus dans les fournitures assurées par l'Entrepreneur
- 2.2 Financement
- 2.3 Études d'impact sur l'environnement
- 2.4 Approbation du gouvernement, permis de construire, preuve de statique, etc.
- 2.5 Approbation du fournisseur d'énergie quant au type de transformateur et à la connexion au réseau
- 2.6 Preuve de statique locale pour le mât et les fondations
- 2.7 Ingénierie pour les fondations spécifiques au site
- 2.8 Téléphones/Lignes téléphoniques/Postes supplémentaires
- 2.9 Site, terrain
- 2.10 Sécurité du site
- 2.11 Toute assurance couvrant la perte de production ou les risques, causés par une finition tardive, (après transfert du risque à l'Employeur)
Assurances relatives au pannes de matériel, dommages et intérêts et pertes affectant des tierces parties
- 2.12 Taxes locales ou internationales, droits de douane
- 2.13 Lancement des travaux non inclus dans la liste des fournitures.

Original Details		Translation Details	
Compiled/Date:	Udo Kaufmes / June 13 th 2007	Translator/Date:	LV/14.08.07
Checked/Date:	Robin Borgert / June 14 th 2007	Checked/Date:	S.A./20.08.07
Approved/Date:	Stefan Lütkemeyer / July 9 th 2007	Approved/Date:	
Revision:	008.1	Revision:	
File name:	II Generic Scope of Supply_FR 25-04-08	Form Details:	

Tous travaux de génie civil ou d'infrastructure, tels que :

- 2.14 Préparation des routes et aire de services pour grue comprises dans le parc éolien, conformément à l'annexe 4 ; les changements doivent être contrôlés et approuvés par L'équipe de Gestion du Projet de l'Entrepreneur avant le début des travaux routiers
- 2.15 Drainage et tranchées
- 2.16 Autres bâtiments
- 2.17 Équipements pour le personnel de l'Employeur ou d'autres entrepreneurs missionnés par l'Employeur
- 2.18 Clôture de sécurité
- 2.19 Zone de stockage d'équipements

Tous types de travaux électriques, tels que :

- 2.20 Appareils de mesure et équipements requis par le fournisseur d'énergie (hors PDI et GDA)
- 2.21 Travaux relatifs au réseau
- 2.22 Mât de mesure du vent ou station météorologique additionnels

Afin de terminer ce projet d'éolienne, des services et biens additionnels non compris dans l'étendue des fournitures susnommée peuvent être requis. L'employeur a la possibilité de commander ces biens et services additionnels à ENERCON contre une rémunération indépendante.

Original Details		Translation Details	
Compiled/Date:	Udo Kaufmes / June 13 th 2007	Translator/Date:	LV/14.08.07
Checked/Date:	Robin Borgert / June 14 th 2007	Checked/Date:	S.A./20.08.07
Approved/Date:	Stefan Lütkemeyer / July 9 th 2007	Approved/Date:	
Revision:	008.1	Revision:	
File name:	II Generic Scope of Supply_FR 25-04-08	Form Details:	